



AXESS, CFDT, CGT décident l'ouverture de la négociation de la Convention Collective Unique Étendue

Le 28 février 2022 s'est tenue la CPPNI 3SMS - Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation du Secteur Sanitaire Social et MédicoSocial. Les employeurs du secteur, AXESS (NEXEM et FEHAP), voulaient faire de ce temps de négociation « un moment historique » en vue de la négociation d'une CCUE. Au regard de la situation internationale, nous les laissons à leurs propos.

Pour nous, ce jour-là, ce ne fut pas le cas. A cela plusieurs raisons.

Malgré les annonces du Premier ministre lors de la conférence des métiers, toujours rien à l'horizon concernant les 183 euros pour les accompagnants, d'autant moins que les employeurs n'ont rien à proposer. Ils attendent serviles que ce gouvernement leur dise ce qu'ils peuvent faire.

Concernant la CCUE, les employeurs ont présenté un accord de méthode.

Celui-ci concerne l'ouverture de négociation d'une Convention Collective Unique Etendue qui vise à en finir avec les Conventions Collectives 66/79/CHRS et 51.

Par ailleurs, ils prévoient de s'attaquer aux classifications puis au temps de travail. Derrière le temps de travail, nous savons que c'est la remise en cause des congés supplémentaires qui est en jeu. Diminuer ou supprimer ces congés, c'est augmenter le temps de travail et baisser le taux horaire.

Qui peut accepter que s'ouvre une telle négociation avec des contreparties aléatoires et inégalitaires ? Qui peut accepter la remise en cause des conventions collectives, pour 200 000 salariés non couverts, alors que 600 000 salariés risquent de voir leurs droits conventionnels remis en question ?

A Force Ouvrière, nous avons réaffirmé notre opposition à cette volonté gouvernementale et des employeurs.

Nous avons rappelé que nous contestons la légalité de l'ouverture de cette négociation qui débutera officiellement le 13 avril prochain. Les employeurs (Axess) avec la CFDT et CGT ont voté POUR, Sud s'est abstenue.

FO A VOTÉ CONTRE .

Nous n'acceptons pas que cette négociation s'ouvre avec « l'épée de Damoclès » de la dénonciation de nos conventions collectives nationales, qui elles, sont progressistes.

Elles le sont au regard des droits qu'elles ont apporté à l'ensemble des salariés. Elles ont permis la reconnaissance des qualifications, des diplômes d'Etat dans les grilles de classification.

NOUS CONTINUONS DE LE REVENDIQUER.

Leur maintien, c'est le seul moyen de garantir des grilles salariales revalorisées de 183 euros, et pour tous. Leur maintien, c'est le seul moyen de préserver tous nos droits conventionnels existants.

LES SALARIÉS PEUVENT COMPTER SUR FORCE OUVRIÈRE POUR RÉSISTER ET DÉFENDRE LEURS INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX.